



Présentation

Le Trail des Dahus Sallanchards est organisé par le SPAC (Sallanches Passy Athletic Club) en partenariat avec la ville de Sallanches.

L'organisateur peut être contacté à tout moment pour toute demande d'explication ou d'information complémentaire via le formulaire disponible sur le site traildahusallanchards.com ou par mail à l'adresse suivante contact@traildahusallanchards.com.

Le Trail des Dahus Sallanchards 3eme édition se déroulera les 26 et 27 avril 2025 et est constitué de différents parcours :

SAMEDI

- | | |
|-------------------------------|---|
| ➤ L'Ultime Dahu de Sallanches | Boucle de 6,8km et 350m D+ |
| ➤ Courses enfants | Différents parcours adaptés à l'âge des enfants |
| ➤ Les Dahus Courtisans | Parcours de 23,6 km et 1730m D+ |
| ➤ Les Dahus Egarés | Parcours de 7km et 20m D+ |

DIMANCHE

- | | |
|---------------------|--------------------------------|
| ➤ Les Dahus Affolés | Parcours de 13,8 km et 860m D+ |
|---------------------|--------------------------------|

L'organisation se déroule sur le site du Lac des Ilettes, à Sallanches.

Chaque coureur, du fait de son inscription et de sa participation, s'engage à respecter ce présent règlement ainsi que toutes les décisions ultérieures prises par la commission de course, relatives notamment, à la sécurité.

Conditions de participation

Courses	Nombre limite de participants	Catégories autorisées
L'Ultime Dahu de Sallanches (UDS)	100 participants	A partir de la catégorie Espoirs (2005 et avant)
Les Dahus Courtisans	400 participants (200 duos)	A partir de la catégorie Espoir (2005 et avant)
Les Dahus Affolés	300 participants	A partir de la catégorie Junior (2007 et avant)
Les Dahus Egarés	300 participants	A partir de la catégorie Cadets (2009 et avant)
Les Courses Enfants		Des baby athlé aux Cadets (2008 à 2019)

Inscriptions et généralités

1. Documents obligatoires

Comme le stipule l'article 231-2-1 du Code du Sport, la participation au Trail des Dahus Sallanchards est ouverte aux coureurs disposant d'un élément cité ci-dessous et devra le fournir à l'organisation lors de son inscription :

- Une licence FFA en cours de validité le jour de la manifestation et adapté au type de course
- Un PPS (Parcours de Prévention Santé) valide le jour de la course.

Aucun autre document ne sera accepté.

ATTENTION : Un dossard ne peut être remis si le dossier du coureur n'est pas complet

Selon l'article 441-1 du code pénal, l'usage de faux document est considéré comme un délit. La personne utilisant ce faux document s'expose donc à des poursuites pénales pouvant aller jusqu'à 3 ans de prison et 45 000€ d'amende.

Les courses enfants étant des épreuves découvertes, sans chronométrage, il n'est pas nécessaire de présenter une licence ou un certificat médical pour s'inscrire. Seule une autorisation parentale sera obligatoire pour toute inscription d'une personne mineure, au jour de la course.

2. Inscriptions

Avant de s'inscrire et de s'engager, les coureurs doivent être pleinement de la longueur, du dénivelé, de la spécificité de l'épreuve et y être parfaitement préparés.

Les inscriptions se font en ligne sur le site traildahussallanchards.com

La date limite des inscriptions en ligne est fixé au 24/04/2025 à minuit.

Les inscriptions sur place seront possibles dans la limite des dossards disponibles (uniquement le vendredi pour L'ultime Dahu), aux mêmes horaires et mêmes lieux que le retrait des dossards et ce jusqu'à 60 minutes avant le départ de la course.

Les inscriptions comprennent :

- La participation à la course
- Le dossard et le chronométrage
- Lots éventuels d'inscription
- Lot finishers
- Repas d'après-course offert à tous les participants (sauf enfants)
- Gouter offert aux enfants à l'arrivée de la course

3. Les tarifs

Courses	Tarifs
Ultime Dahu de Sallanches	50€ jusqu'au 31/12 60€ du 01/01 au 31/03 70€ du 01/04 au 24/04
Les Dahus Courtisans	45€/duo jusqu'au 31/12 55€/duo du 01/01 au 31/03 65€/duo du 01/04 au 24/04
Les Dahus affolés	18€ jusqu'au 31/12 22€ du 01/01 au 31/03 25€ du 01/04 au 24/04
Les Dahus Egarés	12€ jusqu'au 24/04
Les courses enfants	5€ (gratuit pour les Dahus Confiants)

4. Les modifications d'inscriptions

Le changement de parcours après l'inscription est interdit.

En cas d'annulation à l'initiative du coureur, aucun remboursement ne sera effectué.

Dans le cas d'une annulation pour raison médicale, un report sur la prochaine édition pourra être proposé sur présentation d'un certificat médical

5. Echange de dossards

Toute inscription engage personnellement son auteur.

L'échange de dossard en coureurs est strictement interdit.

L'article 313-6-2 du code pénal vise à sanctionner de 15 000€ d'amende « le fait de vendre ou d'exposer en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de vendre ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive [...] sans l'autorisation [...] de l'organisateur de cette manifestation »

L'organisation décline toute responsabilité pour tout coureur participant à la course sous le nom d'une tierce personne.

Le coureur non inscrit s'expose à des poursuites judiciaires (usurpation d'identité)

6. Chronométrage

Le chronométrage sera assuré par une société spécialisée Ultra-timing.

Les dossards des coureurs seront équipés de système de puces électroniques permettant de relever leurs passages aux points de contrôle.

7. Annulation de la course

L'organisation du Trail des Dahus Sallanchards se réserve le droit de modifier les parcours et les barrières horaires en fonction des conditions climatiques. Il se réserve également le droit d'annuler ou de stopper la course en cas de conditions défavorables et dangereuses mettant en péril la sécurité des participants (coureurs ou bénévoles) tant au niveau des parcours, de la météo ou d'évènements imprévus.

Dans ce cas, aucun remboursement ne pourra être demandé.

8. Remboursement

L'inscription est ferme et définitive. En cas de non-participation à l'épreuve pour quelque motif que ce soit, le coureur inscrit ne peut prétendre à aucun remboursement des frais engagés.

RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards aura lieu durant les créneaux suivants :

- Le *vendredi 25 avril de 17h à 20h*, V and B 504 clos de l'île Roche à Sallanches
- Le *samedi 26 avril de 10h à 18h*, au Lac des Ilettes à Sallanches
- Le *dimanche 27 avril de 8h30 à 10h*, au Lac des Ilettes à Sallanches

Les dossards sont à retirés au maximum 60 minutes avant le départ des courses.

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur avec une pièce d'identité. Les épingles à nourrice ne sont pas fournies. Le dossard doit être porté durant toute la durée de la course.

Exceptionnellement, le retrait d'un dossard individuel peut être fait par une tierce personne si celle-ci est munie de votre pièce d'identité.

LE VILLAGE DES DAHUS

Un village partenaire sera mis en place au Lac des Ilettes. Il sera ouvert au public aux horaires suivants :

- Le samedi 26 avril de 10h à 19h
- Le dimanche 27 avril de 9h à 15h

Les stands devront être mis en place avant afin d'être prêt à accueillir le public aux horaires ci-dessus.

Un espace buvette et snack, géré par le SPAC, sera ouvert durant toute la durée de l'évènement.

LES DIFFERENTES COURSES



Lieu : Lac des Ilettes

horaires de départ : samedi 26 avril à 12h45

Principe de la course :

- L'Ultime Dahu de Sallanches est une course qui se déroule sur une boucle de 6,8km pour un dénivelé positif de 350m.
- Chaque boucle doit être terminée dans un délai maximum de 60 minutes. Pour faciliter la reconnaissance du parcours, le délai est rallongé à 1h10 pour la première boucle et 1h05 pour la seconde boucle.
- Tout coureur n'ayant pas franchi la ligne après 60 minutes est éliminé.
- Un nouveau départ est donné toutes les heures.
- Le dernier coureur (homme et femme) encore en course sera déclaré vainqueur.
- La course est limitée à 24h. Si plusieurs personnes terminent les 23 tours dans les temps, le vainqueur (homme et/ou femme) sera celui qui terminera en premier le dernier tour.

Ravitaillement :

La course comporte 1 unique point de ravitaillement situé sur la zone de départ/arrivée. Chaque coureur doit se munir de son propre gobelet/bol. Il n'y aura pas de contenants fournis par l'organisation sur le point de ravitaillement. Le ravitaillement sera composé d'aliments sucrés/salés, de boissons chaudes/froides.

Chaque coureur bénéficiera d'une zone personnelle où il pourra déposer ses affaires, et les récupérer au besoin, à chaque passage sur la zone de départ/arrivée.

Un seul accompagnant par coureur sera autorisé sur la base de vie.

Matériel obligatoire :

Chaque coureur devra obligatoirement avoir le matériel suivant sur lui, tout au long de la course :

- couverture de survie
- téléphone portable
- lampe frontale
- Eau 250ml

Les coureurs devront adapter leur tenue vestimentaire en fonction des conditions météorologiques du jour.

Les bâtons sont autorisés.

Les animaux ne sont pas autorisés sur le parcours.

Les pacers ne sont pas autorisés sur le parcours. Des contrôles aléatoires pourront avoir lieu à tout moment de la course. Le directeur de course ainsi que les responsables du parcours, font office de commissaires de course. En application du règlement, ils pourront éliminer le concurrent en cas de non-respect.

Remise des prix :

La remise des prix aura lieu le Dimanche 27 avril à 14h30.

Seront récompensés, les 3 premiers scratches Hommes et Femmes.



Lieu : Lac des Ilettes

horaire de départ : samedi 26 avril à 17h30

Principe de la course

- Les Dahus Courtisans est une course en duo de 23,6 km et 1730m de dénivelé positif
- Chaque duo prenant le départ doit passer la ligne d'arrivée à 2 pour pouvoir être déclaré finisher.
- Les coureurs doivent ainsi rester ensemble tout au long de la course.

- Les coureurs rencontreront des pentes raides sur le parcours. Cela demande aux coureurs de se préparer dans des conditions optimales afin de ne pas se retrouver en difficulté.

Barrière Horaire :

- La barrière horaire est fixée à 21h30 au km 12 (bas du sentier des Harkis)

Ravitaillement

- 2 points de ravitaillement sur le parcours : Lachat d'en haut (km 9) et Hauteville (km 15)
- Un ravitaillement complet sera proposé à l'arrivée de la course

Matériel obligatoire

Chaque coureur devra obligatoirement avoir le matériel suivant sur lui, tout au long de la course. Ce matériel est individuel et doit être détenu par les 2 coureurs du duo.

- couverture de survie
- téléphone portable
- lampe frontale
- Eau 500ml

Les coureurs devront adapter leur tenue vestimentaire en fonction des conditions météorologiques du jour.

Les bâtons sont autorisés.

Les animaux ne sont pas autorisés sur le parcours

Remise des prix

La remise des prix aura lieu le Samedi 26 avril à 21h30

Seront récompensés, les 3 premiers scratches Hommes et Femmes.



Lieu : Lac des Ilettes

horaire de départ : Dimanche 27 avril à 9h30

Principe de la course :

- Les Dahus Affolés est une course individuelle de 13,8 km et 860m de dénivelé positif
- Pas de barrière horaire

Ravitaillement

- 1 point de ravitaillement : Trappes (km 7)
- Un ravitaillement complet sera proposé à l'arrivée de la course

Matériel obligatoire

Chaque coureur devra obligatoirement avoir le matériel suivant sur lui, tout au long de la course :

- couverture de survie
- téléphone portable
- Eau 500ml

Les coureurs devront adapter leur tenue vestimentaire en fonction des conditions météorologiques du jour.

Les bâtons sont autorisés.

Les animaux ne sont pas autorisés sur le parcours.

Remise des prix

La remise des prix aura lieu le Dimanche 27 avril à 13h30

Seront récompensés, les 3 premiers scratches Hommes et Femmes



Lieu : Lac des Ilettes

horaire de départ : Samedi 26 avril à 18h15

Principe de la course :

- Les Dahus Egarés est une course individuelle de 7km et 20m de dénivelé positif se déroulant principalement sur route ou sentier facile
- Pas de barrière horaire

Ravitaillement

- Pas de point de ravitaillement sur la course
- Un ravitaillement complet sera proposé à l'arrivée de la course

Matériel obligatoire

- Pas de matériel obligatoire

Les coureurs devront adapter leur tenue vestimentaire en fonction des conditions météorologiques du jour.

Les animaux ne sont pas autorisés sur le parcours.

Remise des prix

La remise des prix aura lieu le Samedi 26 avril à 20h

Seront récompensés, les 3 premiers scratches Hommes et Femmes

LES COURSES ENFANTS

Les courses enfants se dérouleront sur le site du **Lac des Ilettes à Sallanches**

Un ravitaillement sera proposé à l'arrivée de chaque course.



Age : enfants nés en 2019 (catégorie baby athle) puis les enfants nés en 2016-2017-2018 (catégorie Eveil Athle)

Heure de départ : *Samedi 26 avril à 14h20*

Distance : 400m / 800m

Remise des prix : immédiate à la fin de la course



Age : enfants nés en 2014-2015 (catégorie poussins)

Heure de départ : *Samedi 26 avril à 14h40*

Distance : 1,2km

Remise des prix : immédiate à la fin de la course



Age : enfants nés en 2012-2013 (catégorie benjamin)

Heure de départ : *Samedi 26 avril à 15h10*

Distance : 1,8km

Remise des prix : immédiate à la fin de la course



Age : enfants nés en 2010-2011 (catégorie minimes)

Heure de départ : *Samedi 26 avril à 15h40*

Distance : 3,8km

Remise des prix : immédiate à la fin de la course



Age : enfants nés en 2008-2009 (catégorie cadets)

Heure de départ : *Samedi 26 avril à 16h10*

Distance : 6,4km et 380m D+ (boucle de l'ultime Dahu)

Matériel obligatoire : eau 250ml, couverture de survie, téléphone portable

Remise des prix : immédiate à la fin de la course

Après-course

Des sanitaires seront à disposition sur le site d'arrivée.

Un espace buvette et snack sera ouvert aux coureurs et au public durant toute la durée de l'évènement.

Abandon et élimination

L'abandon n'est possible que sur le site de départ/arrivée, sauf cas de force majeure. En cas de blessure sur le parcours, le coureur doit se signaler impérativement à un membre de l'organisation. S'il en a la possibilité, il doit rejoindre le site de départ/arrivée.

Tout abandon en cours de la course, peu importe la raison, doit être signalé à un membre de l'organisation.

Toute élimination est définitive.

Contrôle anti-dopage

Des contrôles anti-dopage pourront être effectués après l'arrivée.

Tout coureur sélectionné devra s'y soumettre. Le refus de se soumettre au contrôle anti-dopage est considéré comme un contrôle positif et sera passible de sanctions disciplinaires.

Manquement au règlement et pénalité :

Des pénalités pourront être appliquées, pour les motifs ci-dessous :

Emprunt d'un itinéraire hors balisage	Elimination
Absence de matériel obligatoire	Elimination
Aide ou assistance en dehors de la zone de ravitaillement	Elimination
Non-respect des personnes (coureurs, bénévoles, organisation ...)	Elimination
Jet de détritus volontaire par le coureur	Elimination
Non-assistance à une personne en difficulté	Elimination
Contrôle anti-dopage positif	Elimination

Aucun remboursement ne sera dû par l'organisation, dans tous les cas.

Droits à l'image

Tous les coureurs s'engagent selon les termes suivants :

« J'autorise expressément l'organisateur, ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation au Trail des Dahus Sallanchard, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. »

Assurance

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Chaque concurrent doit cependant être en possession d'une assurance individuelle accident. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent, et notamment auprès de la FFA via la souscription d'une licence.

Protocole sanitaire

En raison de l'épidémie de Covid 19, un protocole adapté à la situation sanitaire sera mis en place lors de l'évènement. Ce dernier se conformera aux directives gouvernementales, aux différents

arrêtés préfectoraux ainsi qu'aux recommandations de la FFA (Fédération Française d'Athlétisme), en vigueur au moment de l'évènement.